



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GARDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Nancray : M. Vincent FIETIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSERRIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003172

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de réviser les AP-AE/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents. Le besoin de financement (reste à charge du Grand Besançon après subventions des partenaires) de dix-sept AP-AE/CP n'est pas modifié. Seules trois AP-AE/CP connaissent une variation du besoin de financement : deux en hausse et une en baisse.

Deux clôtures d'AP/CP sont proposées mais aucune nouvelle création.

La révision éventuelle des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces clôtures.

Une synthèse des AP-AE est annexée aux maquettes budgétaires du Budget Primitif 2016. Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

Les AP-AE/CP dont le besoin de financement ne varie pas :

- AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
- AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
- AP-AE/CP « Pépinières d'activités maraîchères »
- AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »
- AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
- AP/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »
- AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
- AP/CP « Equipements fluviaux »,
- AP/CP « Réalisation de la ligne de Tramway »,
- AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).

Les AP-AE/CP dont le besoin de financement varie :

- les AP/CP dont le besoin de financement est augmenté :
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis - Campus - Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports),
- les AP/CP dont le besoin de financement est réduit :
 - AP/CP « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR).

Les clôtures d'AP/CP

- AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Aménagement de la Malate ».

I. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (recettes - dépenses) ne varie pas

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires.

Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié, le total des dépenses et des recettes ne connaît pas de variations. Il est proposé uniquement d'actualiser les échéanciers de CP comme suit au regard des réalisations 2015.

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2016	Echéanciers de l'AP-AE/CP						Besoin de financement
				CP 2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au- delà	
BUDGET PRINCIPAL										
2	Aménagement de l'entrée Est	D	11 058 519 €	182 985 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 657 889 €
		Vote précédent DM 4 2015		0 €	-	-	-	-	-	
		R	2 400 630 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM 4 2015		0 €	-	-	-	-	-	
2	Réalisation d'itinéraires cyclables	D	2 053 400 €	445 000 €	565 317 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 022 991 €
		Vote précédent BP 2015		530 434 €	-	-	-	-	-	
		R	30 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2015		0 €	-	-	-	-	-	
3	Marnières AP et AE	D	9 627 349 €	1 640 205 €	820 000 €	400 000 €	500 000 €	404 719 €	0 €	9 627 000 €
		Vote précédent BP 2015		626 944 €	518 281 €	400 000 €	400 000 €	447 482 €	0 €	
		R	349 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2015		0 €	-	-	-	-	-	
4	Requalification de l'entrée d'agglomération à MORRE	D	311 184 €	0 €	100 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €	302 568 €
		Vote précédent BP 2015		75 000 €	75 000 €	-	-	-	-	
		R	8 616 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2015		0 €	-	-	-	-	-	
4	Pépinières d'activités maraichères	D	924 650 €	57 264 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	680 000 €
		Vote précédent DM4 2015		0 €	-	-	-	-	-	
		R	244 650 €	136 505 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM4 2015		45 000 €	-	-	-	-	-	
5	Subventions PLH	D	7 443 525 €	757 115 €	520 000 €	515 197 €	0 €	0 €	0 €	7 443 525 €
		Vote précédent DM2 2015		750 000 €	109 899 €	109 899 €	-	-	-	
		D	8 600 969 €	500 000 €	523 000 €	523 000 €	523 000 €	523 000 €	1 160 199 €	
		Vote précédent BP 2015		800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	1 194 951 €	
5	Aides à la pierre déléguées Dépenses	R	8 600 969 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	1 067 302 €	0 €
		Vote précédents BP 2015		700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	437 261 €	
		D	5 125 242 €	1 500 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	448 532 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM2 2015		1 160 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	526 532 €	-	-	
5	Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019	D	4 350 000 €	400 000 €	985 000 €	985 000 €	985 000 €	985 000 €	1 837 374 €	6 350 000 €
		Vote précédent BP 2015		740 000 €	740 000 €	740 000 €	740 000 €	740 000 €	1 877 867 €	
		D	4 475 000 €	580 000 €	580 000 €	580 000 €	580 000 €	585 000 €	585 068 €	
		Vote précédente BP 2015		580 000 €	580 000 €	580 000 €	580 000 €	580 000 €	575 172 €	
5	Soutien à la réhab. de logements privés 2013-2019	D	1 220 000 €	158 200 €	200 000 €	190 000 €	210 000 €	210 000 €	239 016 €	680 000 €
		Vote précédente BP 2015		320 000 €	190 000 €	190 000 €	188 000 €	-	-	
		R	540 000 €	39 000 €	81 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	240 000 €	
		Vote précédente BP 2015		90 000 €	90 000 €	100 000 €	100 000 €	65 000 €	130 050 €	
7	Création d'équipements fluviaux	D	4 433 087 €	130 702 €	236 635 €	16 499 €	0 €	0 €	0 €	1 366 681 €
		Vote précédent BP 2015		177 392 €	155 743 €	-	-	-	-	
		R	2 066 406 €	50 625 €	55 500 €	50 927 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédente BP 2015		55 500 €	55 500 €	-	-	-	-	
BUDGET TRANSPORTS										
2	Réalisation de la ligne de tramway AP et AE	D	261 672 844 €	14 714 717 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 816 845 €
		Vote précédent DM 4 2015		11 415 130 €	-	-	-	-	-	
		R	60 755 999 €	10 976 193 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM 4 2015		10 591 464 €	-	-	-	-	-	
2	Acquisition de bus et matériel embarqué	D	25 725 901 €	2 445 680 €	2 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 789 812 €
		Vote précédente BP 2015		2 400 000 €	1 700 000 €	-	-	-	-	
		R	436 089 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédente BP 2015		-	-	-	-	-	-	
2	Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine	D	11 864 538 €	0 €	0 €	305 916 €	2 100 000 €	0 €	0 €	4 564 827 €
		Vote précédent BP 2015		0 €	235 340 €	2 100 000 €	-	-	-	
		R	7 299 711 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2015		0 €	0 €	300 000 €	-	-	-	
2	Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts	D	1 230 000 €	919 286 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 230 000 €
		Vote précédent DM 2 2015		50 000 €	50 000 €	-	-	-	-	
		D	859 880 €	145 744 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2015		-	-	-	-	-	-	
7	Parc instrumental	R	421 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	438 880 €
		Vote précédent BP 2015		-	-	-	-	-	-	
		D	1 230 000 €	919 286 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM 2 2015		50 000 €	50 000 €	-	-	-	-	
BUDGET CRR										

Détail de l'opération « Marnières »

Commission n°3 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale mars 2013	AP précédente (mars 2015)	AP révisée (BP 2016)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP-AE	10 051 000	9 627 165	9 627 349	184 €
Montant des recettes de l'AP-AE	6 122 000	165	349	184 €
Besoin de financement de l'AP-AE	3 929 000	9 627 000	9 627 000	- €

A/ Rappel du programme

La zone commerciale des Marnières, située à l'entrée Est de l'agglomération de Besançon sur la commune de Chalezeule, est l'une des 13 zones d'intérêt communautaire du Grand Besançon.

Suite à l'abandon du projet par la société Ségécé fin 2012 et à sa reprise en régie par le Grand Besançon, les besoins de financements de ce projet (3 929 000 €) ont conduit à la création d'une AP-AE/CP en mars 2013 qui s'élevait ainsi à 10 051 000 €.

En mars 2014, le besoin de financement de l'AP-AE/CP a été réévalué à 9,6 M€. Diverses études préalables ont été menées par la voie d'un contrat d'études confiées à la SPL Territoire 25. Ces études ont abouti à la définition d'un nouveau schéma d'aménagement et à la réalisation d'un nouveau chiffrage du coût de réalisation de ce projet.

Le bilan de l'opération a ainsi pu être actualisé : le coût global s'élevait à 17 M€ pour des recettes de 7,3 M€, soit un déficit global de l'opération de 9,6 M€.

En mars 2015 et malgré les besoins de financement complémentaires identifiés dans le cadre des études pré-opérationnelles (déficit d'opération estimé à 11 M€), les élus du Grand Besançon ont décidé de maintenir le niveau du besoin de financement de l'AP-AE/CP à hauteur de 9,6 M€. Ce choix a conduit à optimiser le projet d'aménagement.

En 2015, les élus du Grand Besançon ont décidé de confier la réalisation de la ZAC des Marnières à la Société Publique Locale (SPL) Territoire 25. Cette SPL a été consultée courant avril 2015 dans l'objectif d'établir une proposition d'intervention dans le cadre d'une concession d'aménagement avec un objectif d'une participation maximum de la collectivité à hauteur de 9,6 M€.

Aussi, à l'issue d'une période de négociation, le Conseil de Communauté a décidé par délibération du 23 novembre 2015 de confier la réalisation de la ZAC à la SPL Territoire 25 par la voie d'une concession d'aménagement. Le bilan d'opération annexé au contrat de concession signé le 4 décembre 2015 établit un coût global de la concession à hauteur de 17 M€ avec une participation d'équilibre de 9,6 M€. Cette participation d'équilibre comprend 2 parties : une part dite participation en nature via un apport de foncier et une part avec une participation financière.

La révision ne présente par une variation du montant de l'AP-AE/CP mais porte sur une mise en cohérence l'AP-AE/CP avec le bilan de concession d'aménagement approuvé en novembre 2015.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP-AE s'élève à 9 627 349€.

I. Sur l'AP

Les dépenses d'AP réalisées en 2015 s'élèvent à 1 099 719 € et portent sur :

- un premier versement à hauteur de 1 M€ relatif à la participation d'équilibre du Grand Besançon à la concession d'aménagement,
- les études préalables à la déconstruction des bâtiments Javel et GBH (diagnostics et mission de maîtrise d'œuvre),
- la poursuite des études pré-opérationnelles dites de réalisation de ZAC.

En AE, les dépenses concernent principalement le paiement des taxes foncières.

Les dépenses d'AP inscrites en 2016 concernent :

- le paiement de la participation d'équilibre à la concession d'aménagement conformément au rythme déterminé dans le contrat de concession signé le 4 décembre 2015,
- les travaux de déconstruction et désamiantage des anciens bâtiments Javel et GBH,
- la finalisation des acquisitions foncières incombant au Grand Besançon,
- les études préalables à la démolition du bâtiment Mareschal.

Au-delà de 2016, les dépenses d'AP concernent principalement le paiement de la participation d'équilibre du Grand Besançon au déficit de la concession d'aménagement.

2. Sur l'AE

En recettes, l'intégralité des sommes inscrites dans l'AP-AE/CP révisée en 2014 (soit 3,251 M€) a été supprimée en 2015. Cette suppression s'explique par un paiement direct par Carrefour Property à SPL Territoire 25 de la participation au financement du programme des équipements publics de la ZAC (2,7 M€) due par le groupe Carrefour Property au titre de la réalisation de son programme commercial de 15 000 m² de Surface de Plancher.

A noter que, comme en 2014, une recette de régularisation sur un acte notarié (184 €) a été inscrite en recettes d'AP en 2015. Afin de conserver le besoin de financement à hauteur de 9 627 K€, le montant total des dépenses de l'AP a été augmenté de 184 €.

Révision BP 2016										
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2013	réalisé 2014	CA 2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES AP-AE/CP Marnières										
AP/CP Marnières										
20	études	279 192	52 799	156 826	59 568	10 000				
21	acquisitions foncières	4 847 210	1 953 131	2 534 067	20 013	340 000				
21	Participations au concessionnaire	2 705 744				791 025	610 000	400 000	500 000	404 718,54
204	Subvention d'équipement	1 000 000			1 000 000					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	701 953	1 911	19 808	20 138	460 096	200 000			
	Total AP/CP	9 534 099	2 007 840	2 710 700	1 099 719	1 601 121	810 000	400 000	500 000	404 719
AE/CP Marnières										
011	Etudes et Recherches	311	311							
011	Taxes foncières	74 284	3 209	8 640	22 435	30 000	10 000			
011	Frais annexes : annonces légales, reprographie, divers.	2 655			655	2 000				
	Total AE/CP	93 250	3 520	17 556	23 090	39 084	10 000	0	0	0
	TOTAL AP-AE/CP	9 627 349	2 011 360	2 728 256	1 122 809	1 640 205	820 000	400 000	500 000	404 719
RECETTES AP-AE/CP Marnières										
21	Régularisation	349	0	165	184	0	0	0	0	0
	TOTAL AP-AE/CP	349	0	165	184	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	9 627 000	2 011 360	2 728 091	1 122 625	1 640 205	820 000	400 000	500 000	404 719
	Taux de couverture par financement	8,00	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports en HT)

Commission n°2 : Mobilités

A/ Historique

L'AP-CP et l'AE-CP « Réalisation de la ligne de tramway », créées en 2009, valeur juin 2008, reposent sur un projet adopté le 30 juin 2010 par les élus communautaires (soit 228 M€ avec une tolérance de 5 %), sur une période de réalisation courant jusqu'en 2015.

En 2012, une nouvelle AP-AE/CP a été créée pour redéfinir un nouveau tracé du tramway. L'AP-AE/CP de 2009 et celle de 2012 ne peuvent donc pas être comparées en ce qu'elles ne reposent pas sur le même projet.

Un taux d'actualisation des CP est appliqué et, le cas échéant révisé, chaque année pour les CP à venir, sur la base des taux de révision des prix utilisés dans les marchés (TP01, BT...)

B/ Rappel du programme initial révisé

1. Rappel du projet validé le 30 juin 2010

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principales caractéristiques du projet de réalisation de la ligne de tramway. Elle a défini le tracé définitif, le plan de financement prévisionnel permettant au projet d'être **totale**ment autonome financièrement : aucune subvention d'équilibre n'est versée par le budget principal au budget annexe Transport et ce, même lorsque sont simulées en particulier, des conditions économiques plus difficiles.

L'exercice de prospective a non seulement porté sur la réalisation de l'investissement, mais également sur la phase d'exploitation (tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le renouvellement et l'entretien du matériel et l'intégration du coût des frais financiers).

Ce plan de financement du 30 juin 2010 reposait sur :

- un investissement sur la ligne de tramway de 228 M€, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 % ; une actualisation annuelle des prix à + 2 % avait été prise en compte,
- des subventions à percevoir sur le projet TCSP à 60 M€,
- une hypothèse d'un surcoût net d'exploitation, à compter de septembre 2015, à + 2 M€ valeur 2010 (dépenses - recettes - réduction des lignes de bus) ; l'objectif étant, dans le cadre des négociations à venir sur la nouvelle DSP (bus + tram) de la réduire au plus près de zéro,
- une prospective de produit de Versement Transport (rattrapage « post-crise ») validée par le Conseil de Communauté lors du vote du PPIF 2010-2014 en mars 2010.

2. Rappel de l'AP-AE CP révisée en mars 2014

Le projet affichait les valeurs suivantes :

- **228 M€ HT valeur juin 2008** (y compris les participations sur travaux entrant dans la valeur nette des ouvrages concernés mais hors tolérance de 5 %) confirmés,
- **252,7 M€ HT valeur prospective estimée à fin 2015**, AP et AE cumulées, dont 7,4 M€ de participation sur travaux ; en valeur budgétaire, l'AP apparaît à 258 M€, l'AE à 3,6 M€ (**total AP+AE : 261,6 M€**) et les participations sur travaux, en recettes, à 7,4 € et les reventes foncières/opérations de gestion à 1,4 M€.

C/ Révision de l'AP-AE/CP

En dépenses, le montant total de l'AP-AE/CP n'est pas modifié et atteint 261,6 M€.

En 2015, les crédits budgétaires de l'AP ont été réalisés à hauteur de 24 852 782 € soit un taux de réalisation de 63,10 % et ceux de l'AE à hauteur de 187 630 €, soit un taux de réalisation de 50,71 %. En 2016, au regard des réalisations effectives 2015, les crédits non réalisés en 2015 sont glissés sur 2016 sans modification de la valeur totale de l'AP-AE/CP.

Au titre de l'AP, le CP 2016 proposé s'élève à 14 664 617 €. La révision du CP 2016 tient compte des éléments de réalisation du projet suivants :

- le solde des marchés de travaux, d'étude, de service et d'équipements,
- le solde des acquisitions foncières,
- les travaux sur les Hauts du Châzal et des Marnières,
- le complément sur le matériel.

Au titre de l'AE, le CP 2016 s'élève à 50 000 €.

En recettes (hors produit supplémentaire de Versement Transports et recours à l'emprunt), le montant total de l'AP-AE/CP n'est pas modifié, il atteint 60,7 M€.

En 2015, les recettes de l'AP-AE s'élèvent à 4 269 039 €, soit un taux de réalisation de 28,2 %.

Le CP 2016 s'élève à 10 976 192 €. Il intègre 9 112 000 € de subventions, 1 478 764 M€ de participations sur travaux et 385 428 K€ de recettes liées à des ventes.

Concernant les subventions, les versements suivants sont attendus :

- 6,1 M€ au titre de la subvention Grenelle environnement,
- 3 M€ représentant le solde de la participation de 20 M€ de la Ville de Besançon.

Sont intégrés dans les « participations sur travaux », le solde de la participation de la Ville de Besançon à la reconstruction du Pont Battant et enfin, le solde de la participation du Conseil Départemental au confortement du pont Canot.

D/ Equilibre financier de l'opération ligne de tramway et de l'opération complète TCSP

L'équilibre budgétaire est assuré en premier lieu par le produit de supplément de Versement Transports 2016 (la provision constituée depuis 2006 a été soldée fin 2012), puis, en second lieu, par le recours à l'emprunt.

Ainsi, le projet affiche désormais les valeurs suivantes :

- **228 M€ HT valeur juin 2008** (y compris les participations sur travaux entrant dans la valeur nette des ouvrages concernés mais hors tolérance de 5 %) confirmés,
- **252,3 M€ HT valeur prospective estimée à fin 2015**, AP et AE cumulées, dont 7,7 M€ de participation sur travaux ; en valeur budgétaire, l'AP apparaît à 258,6 M€, l'AE à 3 M€ (**total AP+AE : 261,6 M€**) et les participations sur travaux, en recettes, à 7,7 € et les reventes foncières/opérations de gestion à 1,6 M€.

NB : la valeur nette du projet estimée à fin 2015 est réduite par rapport à la version de mars 2014 (252,7 M€) en raison de l'actualisation des montants des participations sur travaux en fonction de la notification définitive (SYDED) ou des révisions d'assiette subventionnable (MOBIGINKO et Conseil Départemental sur les travaux de confortement du pont Canot) pour un total de + 266 141 € et des opérations de gestion (mandats annulés, remboursements des assurances, revenus d'immeubles) pour 174 151 €, soit un total de recettes supplémentaires de 440 292 €.

Au total, l'équation financière retenue par le Conseil communautaire est parfaitement respectée. L'opération complète TCSP, incluant tous les investissements, les remboursements d'emprunt et le fonctionnement qui lui sont directement liés, reste bien intégralement et uniquement financée par le supplément de versement transport, sans aucune subvention du budget principal.

REVISION BP 2016												
		Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	CA 2015	2016	
DEPENSES	AP/CP ligne de tramway											
	20	Assistance à maîtrise d'ouvrage, frais divers annexes et études	26 757 406	294 637	950 960	1 241 810	2 883 812	6 325 758	7 664 510	4 987 686,56		2 408 233
	20	Maîtrise d'œuvre	8 390 628		478 305	2 353 537	3 722 770				1 836 017	
	21	Acquisitions foncières	5 346 582				87 487	2 774 799	785 177	69 026,08	1 295 093	335 000
	21	Matériels roulants	39 442 707				3 017 571	6 612 138	11 742 282	8 768 986,91	6 208 275	3 093 454
	21	Matériels/équipements	8 492 608				26 392	1 689 380	3 641 525	2 287 737,38	847 574	
	23	Travaux	170 279 657				1 002 527	42 783 668	80 505 101	22 494 509	14 665 823	8 828 030
		Total AP/CP	258 709 588,72	294 637	1 429 265	3 595 347	10 740 559	60 185 743	104 338 593,45	38 607 945,44	24 852 782,13	14 664 717
	AE/CP ligne de tramway											
	65	Fonds de concours à verser : * SOIS (nacelle pompiers) * Ville de besançon (Pont de Gaulle, études)	2 115 589				305 873	1 257 892	356 413	17 122	128 289	50 000
	60	Energie et fluides : Centre de maintenance et courants forts	283 622					0	103 129	167 468	13 025	
	61/62/63	Autres services extérieurs (redevance archéo, entretien Micropolis, accueil téléphonique « n° vert »)	464 043				154 203	1 334	3 663	258 526	46 316	
		Total de l'AE/CP	2 863 254,81	0,00	0,00	0,00	460 076,00	1 259 226,37	463 205,10	443 116,66	187 630,68	50 000
	TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	261 572 844	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 801 799	39 051 062	25 040 413	14 714 717	
RECETTES	<small>DOT UE PROJET A 338 M€ valeur JUIN 2020 312,3 M€ valeur 2016 (hors des participations sur travaux et des travaux Non classés)</small>											
		Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	CA 2015	2016	
		Subventions à percevoir	51 460 000	0	0	720 000	1 180 000	3 000 000	23 423 523	11 024 477	3 000 000	9 112 000
		Participations sur travaux à recevoir (Pont Battant - pont Canot- SYDED- MOBIGINKO)	7 705 831				0	2 040 000	2 492 355	767 944	926 768	1 478 764
		Revente partielle d'acquisitions foncières / Diverses opérations de gestion	1 590 169					196 041	319 976	346 451	342 272	385 429
		Financement par le supplément de VT* dégagé chaque année en fonction des autres opérations "TCSP"	66 495 193	294 637	1 429 265	2 875 347	10 020 635	36 084 008	6 984 112,00	4 089 733	1 969 658	2 747 797
		<small>Dont mobilisation de la provision VT (constituée de 2006 à 2010) en fonction des autres investissements "TCSP"</small>	24 951 527	0	0	0	0	24 951 527	139 577	0	0	0
		Emprunt **	134 321 651	0	0	0	0	20 124 920	71 581 833	22 822 454	18 801 715	990 727
		TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	261 572 844	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 801 799	39 051 062	25 040 413	14 714 717
		Taux de couverture par emprunt de l'opération	51%	0%	0%	0%	0%	33%	68%	58%	<small>Remboursement partiel des emprunts lors de l'obtention de cette dot</small>	
PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal												
<small>* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway.</small>												
<small>** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT et de l'échéancier de versement des subventions. Les montants sont indicatifs, ils doivent être croisés avec la gestion de la trésorerie; notamment en fin d'exercice. Ils n'intègrent pas les recettes de FCTVA ni les résultats de fin d'exercice.</small>												

II. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) varie

Le besoin de financement est augmenté sur deux AP/CP et diminué sur une AP/CP.

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE / CP			Echéanciers de l'AP-AE/CP			
			Total AP/CP exercice 2015	Variation	Total AP/CP pour BP 2016	Crédits de paiement antérieurs à 2014	Réalisations 2015	BP 2016	2016 et suivants
2	AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte	D	14 870 000 €	6 789 999 €	21 660 000 €	189 948 €	205 984 €	10 430 000 €	10 834 067 €
		R	660 000 €	1 220 000 €	1 880 000 €	0 €	0 €	330 000 €	1 550 000 €
		Besoin de financement	14 210 000 €	5 569 999 €	19 780 000 €				
2	Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise phase 2	D	2 022 000 €	91 533 €	2 113 533 €	475 675 €	375 106 €	1 099 219 €	
		R	1 581 €	0 €	1 581 €	675 €	906 €		
		Besoin de financement	2 020 418 €	91 533 €	2 111 952 €				
BUDGET ANNEXE CRR									
7	AP/CP Cités des Arts	D	45 113 377 €	982 €	45 114 360 €	44 887 137 €	137 622 €	89 600 €	0 €
		R	33 164 688 €	1 652 €	33 166 340 €	32 000 392 €	1 161 949 €	3 999 €	0 €
		Besoin de financement	11 948 689 €	-670 €	11 948 019 €				

Opération « Voie en site propre bus Témis - Campus - Gare Viotte » (Budget annexe Transports, opération TCSP)

Commission n°2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale	AP précédente (mars 2015)	AP révisée (BP 2016)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 050 000	14 870 000	21 660 000	6 789 999
Montant des recettes de l'AP	0	660 000	1 880 000	1 220 000
Besoin de financement de l'AP	10 050 000	14 210 000	19 780 000	5 569 999

A/ Rappel du programme initial

La CAGB, en qualité d'autorité organisatrice de transport, a validé, conformément au PDU de 2001 et au Schéma Directeur TCSP de 2005, la création d'un axe de bus en site propre pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie.

Ce nouveau site propre bus d'une longueur de 4,5 km a pour objectifs de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte de transport en commun de qualité de la partie Nord – Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence des quartiers de Montrapon et Battant, d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc.) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Témis).

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle : les études de maîtrise d'œuvre en sont au stade ACT (Assistance pour la passation des contrats), la procédure de déclaration d'utilité publique s'est déroulée au printemps 2015 et les premiers travaux ont commencé, avec un objectif de mise en service début 2017.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP/CP est augmenté de 6,8 M€ pour atteindre 21,6 M€. Cette augmentation permet de réaliser le doublement du pont de la Gibelotte, l'éclairage sur la totalité de l'itinéraire et l'infiltration des eaux.

Le CP 2016 s'élève à 10 430 000 € et permet de régler les études en cours ainsi que les travaux effectués en 2016.

Par ailleurs des dépenses de fonctionnement sont également inscrites au PPIF à hauteur de 167 K€ en 2016 (mise à disposition du personnel de la Ville pour la mission de maîtrise d'œuvre, reprographie, communication et divers).

En recettes, le montant total de l'AP/CP s'élève à 1,9 M€. Il correspond aux subventions suivantes :

- 660 K€ de l'Etat au titre de l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable »,
- 600 K€ de l'Agence de l'Eau,
- 400 K€ du SYDED,
- 220 K€ de la Ville de Besançon représentant une participation aux ouvrages d'infiltration d'eau.

Enfin, des subventions supplémentaires sont en cours d'instruction, notamment un dossier FEDER qui a été déposé en fin d'année.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2015)

REVISION BP 2015								
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CA 2014	2015	2016	2017
DEPENSES								
20	études	379 045	33 800	15 931	139 314	140 000	50 000	
21	acquisitions foncières	600 000				300 000	300 000	
23	travaux	13 380 000				1 500 000	9 800 000	2 080 000
23	maîtrise d'œuvre	510 955		903		250 000	220 000	40 052
Total		14 870 000	33 800	16 834	139 314	2 190 000	10 370 000	2 120 052
RECETTES								
13	Subventions	660 000	-	-	-	-	-	660 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	14 210 000	33 800	16 834	139 314	2 190 000	10 370 000	1 460 052
Taux de couverture par financement CAGB		96%	100%	100%	100%	100%	100%	69%

Tableau II : Programme révisé (BP 2016)

REVISION BP 2016									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CA 2014	CA 2015	2016	2017	2018
DEPENSES									
20	études	635 999	33 800	15 931	139 314	126 954	180 000	120 000	20 000
21	acquisitions foncières	450 000					250 000	150 000	50 000
23	travaux	20 573 098				79 031	10 000 000	8 735 000	1 759 067
23	maîtrise d'œuvre	903		903					
Total		21 660 000	33 800	16 834	139 314	205 984	10 430 000	9 005 000	1 829 067
RECETTES									
13	Subventions	1 880 000	-	-	-	-	330 000	1 550 000	-
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	17 950 933	33 800	16 834	139 314	205 984	10 100 000	7 455 000	1 829 067
Taux de couverture par financement CAGB		83%	100%	100%	100%	100%	97%	83%	100%

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »
(Budget annexe Transports)**

Commission n°2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (31 mars 2011)	AP précédente (DM 2 2015)	AP révisée (BP 2016)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 200 000	2 022 000	2 113 533	91 533
Montant des recettes de l'AP	0	1 581	1 581	0
Besoin de financement de l'AP	1 200 000	2 020 418	2 111 952	91 533

A/ Rappel du programme initial

L'opération d'aménagement d'extension du dépôt de bus de Planoise se poursuit dans une seconde phase, qui fait l'objet de la présente AP/CP.

Cette AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » comprend :

- l'aménagement de l'atelier de carrosserie et l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus, la cabine de peinture de Planoise n'étant désormais plus aux normes au regard du Code du Travail pour assurer la cohérence dans le cadre du regroupement sur ce site de la totalité des ateliers,
- l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway, qui a permis l'abandon du dépôt de Trey, le délégataire a proposé, dans l'option 7 de la DSP retenue par le Grand Besançon, une réduction de la contribution forfaitaire versée par la collectivité au titre de l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO, en contrepartie de la réalisation de ces investissements.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 91,5 K€, pour atteindre 2,1 M€.

Le CP 2016 s'élève ainsi à 175 708 €. Il permet de régler le solde des marchés relatifs aux aménagements réalisés dans le cadre du transfert de l'activité de Trey vers le dépôt de bus de Planoise.

Cette augmentation est intégralement financée par le solde des CP de l'AP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » qui sera clôturée lors de cette session budgétaire (voir ci-après).

Tableau I : Programme voté précédemment (DM 4 2015)

REVISION DM 4 2015								
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015	2016
DEPENSES								
20	études	33 887	0	17 525	520	9 492	6 350	
21	acquisitions foncières	297 330			297 330			
23	maîtrise d'oeuvre et travaux	1 690 783	197	160 102		365 614	1 083 650	81 219
	TOTAL	2 022 000	197	177 627	297 850	375 106	1 090 000	81 219
RECETTES								
23	annulation de mandat	1 581	0	0	675	906	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 939 199	197	177 627	297 175	374 200	1 090 000	81 219
	Taux de couverture par financement	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé (BP 2016)

REVISION BP 2016								
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	CA 2015	2016
DEPENSES								
20	études	43 696	0	17 525	520	9 492	6 159	10 000
21	acquisitions foncières	297 330			297 330			
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 772 507	197	160 102		365 614	1 080 885	165 708
	TOTAL	2 113 533	197	177 627	297 850	375 106	1 087 044	175 708
RECETTES								
23	annulation de mandat	1 581	0	0	675	906	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 936 244	197	177 627	297 175	374 200	1 087 044	175 708
	Taux de couverture par financement	92%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Opération « Cité des Arts et de la Culture »
(Budget Annexe CRR)**

Commission n°7: Culture, tourisme, sport et aménagement

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP de référence (13 mars 2009)	AP précédente (DM 2 2015)	AP révisée (BP 2016)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP :	48 662 526	45 113 377	45 114 360	982,34
Montant des recettes de l'AP :	36 290 782	33 164 688	33 166 340	1 652,00
Besoin de financement de l'AP pour la CAGB	12 371 744	11 948 689	11 948 019	-669,66

A/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la construction de la « Cité des Arts et de la Culture », comprenant le Conservatoire à rayonnement régional (CRR), le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et les aménagements extérieurs annexes.

B/ Révision de l'AP

Le montant de l'AP est augmenté légèrement en dépenses et recettes. Le besoin de financement diminue.

En dépenses, le montant total de l'AP s'élève à 45,1 M€ (dont 26,7 M€ de participation CAGB et 18,4 M€ de participations des partenaires).

Le CP 2016 s'élève à 89 600 € comprenant :

- la contribution CAGB à hauteur de 41 860 € destinée à solder les marchés de maîtrise d'œuvre et de contrôleur technique ; en effet, l'expertise en cours sur la toiture n'a pas permis de clore ces marchés,
- la contribution des partenaires à hauteur de 47 740 € ; un titre de recette a été émis à l'encontre du lot 6 titulaire du lot toiture de la Cité des Arts, pour le remboursement des sommes engagées pour la reprise des dommages causés par les fuites en toiture. Cette somme correspond à la part due à la Région sur ces remboursements.

En recettes, le montant total de CP 2016 s'élève à 4 K€. Ces recettes correspondent principalement à des régularisations sur les contributions des partenaires.

REVISION BP 2016												
Chapitre	Objet	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	CA 2015	2016
DEPENSES												
Contribution CAGB												
20	études, assistance et conseil	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	76 186	58 339	19 003		3 840	2 860
20	Régularisation comptable				753 731	27 195						
21	Acquisitions foncières					626 549						
21	Aménagements et équipements					730			309 431	21 352		
23	Maîtrise d'œuvre		351 455	429 472		650 341	447 845	657 355		134 142		
23	Travaux TTC					3 072 983	6 438 945	8 129 824	2 017 930	359 723	117 130	39 000
23	Frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours						229 141					
23	Régularisation comptable								364 840			
Total contribution CAGB hors régularisation comptable		38 876	389 179	530 479	1 120 390	4 396 277	7 192 116	8 845 519	2 346 363	515 217	120 970	41 860
Total contribution CAGB		38 876	389 179	530 479	1 874 121	4 423 472	7 192 116	8 845 519	2 711 203	515 217	120 970	41 860
Contribution des autres partenaires												
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	1 893 942	415 643	0	0
45	Régularisation comptable								677 461			
45	Remboursements des ent. pour la mise en régie restitués aux partenaires										16 652	47 740
Total contribution des partenaires hors régularisation comptable		0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	1 893 942	415 643	16 652	47 740
Total contributions partenaires		0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	2 571 404	415 643	16 652	47 740
TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE		38 876	524 455	978 678	2 022 711	6 917 180	12 827 887	14 582 957	4 240 306	930 860	137 622	89 600
TOTAL DEPENSES		38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	12 827 887	14 582 957	5 282 607	930 860	137 622	89 600
RECETTES												
Recettes propres												
45	Participation des partenaires	0	378 408	433 707	359 558	2 826 496	5 660 087	5 762 630	1 862 161	283 187	185 589	2 063
13	Subventions:		76 224	0	0	1 448 237	2 849 291	4 085 727	2 986 442	762 662	815 054	1 936
23	Recettes de régularisation comptable			1 165	753 731	27 195	7 292	515	708 783	49 432	161 306	
45	Recettes de régularisation comptable								677 461			
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	38 876	69 823	543 804	1 663 153	2 642 447	4 311 217	4 734 085	-952 240	-164 422	-1 024 327	85 601
Taux de couverture par financement CAGB		100%	0	1	60%	38%	34%	32%	-18%	-18%	0%	100%

III. Les clôtures d'AP-AE/CP

Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase »

Commission n°2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (mars 2015)	AP clôturée (BP 2016)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 672 241	2 346 554	2 255 021	-91 533
Montant des recettes de l'AP	0	600 000	600 000	0
Besoin de financement de l'AP	1 672 241	1 746 554	1 655 021	-91 533

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment SPIC. Cette extension répond aux besoins du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt. Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour l'exploitation de transport public, il était nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiment et infrastructures).

La première phase d'extension du dépôt de bus de Planoise est achevée. Elle a permis la création d'un atelier gazole, de locaux d'exploitation et de cours de remisage pour 25 bus supplémentaires sur ce site (transfert des activités du dépôt de Trey).

Le montant total des réalisations de l'AP s'élève à 2 255 K€, dont 600 K€ de subventions perçues en 2010.

Le solde des CP 2015 non consommés (92 K€) permet de financer l'augmentation de l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase ».

CLOTURE BP 2016												
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	CA 2015
DEPENSES												
20	études	47 183	0	26 554	6 275		8 656	4 274		1 222		202
23	maîtrise d'œuvre	85 470	422			85 048						
23	travaux	2 122 368			53 728	1 751 703	224 167	1 749	54 812		36 208	0
	TOTAL	2 255 021	422	26 554	60 003	1 836 752	232 823	6 023	54 812	1 222	36 208	202
RECETTES												
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000					600 000					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 618 611	422	26 554	60 003	1 836 752	-367 177	6 023	54 812	1 222	127 943	127 943
	Taux de couverture par financement	69%	100%	100%	100%	100%	-158%	100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Aménagement de la Malate »

Commission 7 : Culture, Tourisme, Sport et Aménagement numérique »

L'AP concerne la réalisation d'une passerelle modes doux sur le Doubs, au droit du barrage de la Malate. Le programme a été achevé en 2012 une fois l'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée. En 2015, l'encaissement du solde de la subvention FEDER à hauteur de 101 256 € permet de clôturer l'AP.

CLOTURE BP 2016												
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	CA 2015
DEPENSES												
20	études	128 168	11 027	8 707	6 831	59 225		12 168	18 703		11 506	
23	maîtrise d'œuvre	167 874		0	16 605	41 440	2 210	38 511	69 108			
23	travaux	2 773 843			0			2 112 119	639 337	15 032	7 355	
	TOTAL	3 069 886	11 027	8 707	23 436	100 665	2 210	2 162 798	727 149	15 032	18 861	
RECETTES												
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	705 024	0	0	0	0	0	79 174	294 440	331 409		101 256
	Fléchage FDPTP	900 000				900 000						
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 464 862	11 027	8 707	23 436	-799 335	2 210	2 083 624	432 708	-316 377	18 861	-101 256
	Taux de couverture par financement	48%	100%	100%	100%	0%	100%	96%	60%	-2105%	100%	100%

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - l'AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - l'AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - l'AP-AE/CP « Marnières »,
 - l'AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - l'AP-AE/CP « Pépinières d'activités maraîchères »,
 - l'AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
 - l'AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - l'AP/CP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
 - l'AP/CP « Equipements fluviaux »,
 - l'AP/CP « Réalisation de la ligne de Tramway »,
 - l'AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).
 - l'AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Construction de la Cité des Arts » (Budget annexe CRR).
- la clôture de :
 - l'AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » (Budget annexe Transports),
 - l'AP/CP « Aménagement de la Malate ».

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 95
Contre : 2
Abstention : 0

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité